INFOLETTRE CONF' PÉRIGORD #16 - NOVEMBRE 2025

Confédération Paysanne de Dordogne

Novembre 2025

Syndicale et paysanne, la lettre d'infos pour les adhérent·es et sympatisant·es du réseau.

L'infolettre Conf' Périgord

Au menu de novembre : ***Les actus Conf' Dordogne*** : La réouverture annoncée de l'abattoir de Eymet | Deviens "veilleur foncier" sur ton secteur ! | La dermatose, maladie qui menace nos élevages | Défendons nos terres face à l'extraction de quartz dans le bassin de la Côle ***Les actus utiles & vos droits*** : Se préparer au retour de la grippe aviaire | Vous cherchez des saisonniers ? C'est par ici ! | ***Les formations à venir de la Maison des Paysans*** | ***Les événements du réseau*** | ***Les actus de la Conf' Nationale*** : les derniers communiqués de presse | ***Qu'est ce qu'on lit ce mois-ci ?*** Le rapport de la Cour des Comptes sur le dysfonctionnement des Chambres d'agriculture, PA-SSIO-NNANT !

? La réouverture annoncée de l'abattoir de Eymet

Le mois dernier, on vous informait de la **fermeture brutale de l'abattoir de Eymet**, en Sud Dordogne. Un coup dur pour les

paysan·ne·s et toute une filière locale déjà fragilisée. Une action intersyndicale s'est immédiatement mobilisée pour soutenir sa réouverture.

Sa **réouverture est prévue à partir du 2 novembre, à hauteur de 4 jours par semaine**. Les services vétérinaires ont donné leur aval et les opérateurs s'y préparent. Afin de consolider et pérenniser cet outil de proximité, il est envisagé que soit constituée une **commission extra municipale essentiellement composée d'éleveur·ses utilisateurices**.

La Conf' reste pleinement engagée pour la défense de cet **abattoir de proximité**, outil indispensable à une agriculture paysanne, éthique et ancrée dans les territoires.

?¬ϟ^♂ Deviens "veilleur foncier" de ton secteur !

Tu as toujours rêvé de t'impliquer syndicalement à l'échelle de ton secteur, sans savoir comment ? **C'EST LE MOMENT : DEVIENS VEILLEUR FONCIER !** On t'explique ...

En Dordogne, les commissions cantonales deviennent "les commissions territoriales". Kézako ? Le découpage géographique est désormais adossé à celui des Communauté de Communes, et en leur sein sont désignées ces fameuses commissions terrritoriales.

Ces commissions sont convoquées à la demande de la Chambre d'agriculture. Leurs missions :

- Elles se réunissent et émettent un avis sur les questions foncières, de friches, boisements et d'urbanisme, projets de territoire,...
- Elles contribuent aux avis en amont des Comité Technique SAFER, en cas de concurrence d'attribution de foncier

- Elles contribuent aux travaux de la CDOA dans l'esprit du Schéma régional des structures, pour favoriser l'installation et la pérennisation des fermes.

Vous trouvez que c'est du jargon institutionnel et du blabla novlangue ? C'est normal.

Ce qu'il faut retenir, c'est que ce sont des espaces où les **forces politiques se rencontrent localement pour arbitrer sur des projets concrets qui impactent nos campagnes**. Les syndicats agricoles, les forestiers, les propriétaires, les retraités, la Chambre d'agriculture, la Chambre des métiers, la Chambre de commerce, bref, tout ce petit monde s'y réunissent. ? *Pour comprendre comment ça marche, lisez le règlement, c'est très clair* ?

Comme vous le savez, nos campagnes virent au brun, il y a donc un enjeu crucial pour nous et pour vous, à investir toutes ces instances de consultation de proximité pour défendre l'agriculture paysanne sur le terrain !

Lire le règlement des commissions

Concrètement, la **Confédération Paysanne doit mandater 130 paysan·nes** (contre 70 dans l'ancienne mouture) **répartis sur ces 30 commissions** (contre 21 auparavant) d'ici le mois de novembre.

INFOS PRATIQUES :

? **Ça consiste en quoi ?** Participer entre 0 et 3 réunions / an sur ton canton selon les actualités du secteur, entretenir un lien avec d'autres paysan·nes de ton secteur, assurer une veille foncière pour défendre l'agriculture paysanne et créer du rapport de force localement

?¬ㄆ^? **Qui ?** Les exploitant·e agricoles à titre principal. Nous ne pouvons désigner ni les cotisant·es solidaires ni les retraité·es. Nous le regrettons ! Les retraité·es, nous vous invitons à vous tourner vers l'ADRA qui doit désigner ses membres aussi.

? **Tu n'es pas seul·e** : chaque titulaire a son suppléant. En plus, dès cet hiver, nous allons organiser des **sessions d'information pour bien vous outiller**, mais aussi pour **construire ensemble ce travail de terrain** pour améliorer notre encrage local et notamment renforcer le lien avec les futurs et jeunes installé·es.

?¬ㄆ^♂ **Ça t'intéresse ?** Tu veux en savoir plus ? Fais toi connaître auprès de Rachel, l'animatrice, en cliquant ici :

Je suis intéressé·e pour être veilleur foncier

?La dermatose (DNC), maladie qui menace nos élevages bovins

Mardi 21 octobre, une délégation de la Confédération

Paysanne s'est rendue à la réunion d'urgence qui s'est tenue à la Préfecture de la Dordogne, suite aux dernières annonces de la Ministre de l'agriculture concernant la Dermatose nodulaire contagieuse.

Notre position, partagée avec la Confédération Paysanne Nouvelle-Aquitaine :

Confédération paysanne Nouvelle-Aquitaine

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Bordeaux, le 23 octobre 2025,

DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE :
La crise dans la crise

Malgré le satisfecit du gouvernement concernant l'efficacité de sa politique, on constate que la maladie n'est pas sous contrôle. L'expansion récente de la maladie dans des zones très éloignées des premiers foyers l'a conduit à la fermeture des frontières à l'exportation, une mesure précipitée, traduisant la panique plus que la maîtrise. Pendant ce temps, le transport des animaux d'un bout à l'autre du pays continue pour la filière industrielle, contribuant à la dissémination de la maladie. Et pourtant, dans le même temps, les autorités françaises refusent toujours de vacciner massivement les troupeaux. C'est incompréhensible.

Si la France avait choisi de bloquer les frontières tout en lançant un plan national de vaccination, cela aurait pu être entendu : une démarche cohérente pour protéger le cheptel et stabiliser la situation sanitaire. Mais aujourd'hui, nous subissons des restrictions sans stratégie et des fermetures sans perspective.

Sur le terrain, les contraintes s'accumulent : visites interdites, restrictions d'épandage, contrôles administratifs à répétition… Tout est fait pour rejeter encore et toujours la faute sur les éleveurs. Résultat : pris entre la peur de la sanction et la nécessité de faire tourner son élevage, ils ne savent plus sur quel levier agir sans mettre en danger leur troupeau.

Mais l'éleveur n'est qu'un maillon parmi d'autres, un rouage pris dans une filière qu'il ne maîtrise pas et qu'il subit, crise après crise. Et ces crises, liées au réchauffement climatique et à la mondialisation des échanges, se répéteront encore et encore. Sans éleveurs, il n'y a tout simplement plus de commerce, plus de filière, plus de souveraineté alimentaire.

Il est urgent que l'État rassemble au lieu de diviser, qu'il écoute au lieu d'imposer. Sans concertation, sans stratégie commune, sans reconnaissance du terrain, nous allons droit vers une crise dans la crise. Les règles sont pensées sans marge d'humanité. Il faut travailler avec les instances qui appliquent les règles, pas seulement avec celles qui les écrivent. Ce sont elles qui peuvent les rendre applicables, comprises et acceptées. Le facteur humain ne se maîtrise pas, il s'accompagne. Et tant qu'on fera comme s'il n'existait pas, les crises sanitaires se heurteront à la même impasse : des mesures inapplicables et une défiance grandissante.

Nous demandons :
- le déclassement par l'UE de la dermatose nodulaire de la catégorie A, pour permettre une gestion plus souple et adaptée,
- l'accès à la vaccination pour tout le cheptel français, pour protéger et stabiliser nos élevages,
- une information claire et régulière des éleveurs dans chaque département,
- des réunions de coordination entre tous les acteurs : services de l'État, chambres d'agriculture, organisations syndicales et filières,
- et enfin, des mesures protectionnistes immédiates : si les frontières sont fermées à l'exportation, aucune viande bovine étrangère ne doit entrer sur le sol français.

Il en va de la survie de nos fermes, de notre souveraineté alimentaire, et de la cohérence des politiques publiques.

Contact :
Benoit JAUNET, porte-parole : 06 89 32 23 32

? Défendons nos terres face à l’extraction de quartz dans le bassin de la Côle

Depuis plus d'un an et demi, des habitant·es du territoire du bassin de la Côle se mobilisent contre le projet d'exploitation de quartz, porté par la multinationale Imerys.

Hier, les travaux d’extraction de quartz ont débuté brutalement dans la forêt de Razac à Thiviers. Une habitante du territoire s'est mise en grève de la faim et de la soif depuis hier. La Confédération paysanne de Dordogne apporte tout son soutien à l’association **« Sauvegardons Razac et le bassin de la Côle »**.

Ce projet industriel accapareur de terres met en péril les sols, la forêt et la ressource en eau d'un territoire entier, pour un projet industriel qui ne sert que les intérêts des actionnaires d'Imerys.

? Restons solidaires pour défendre nos terres, nos milieux et la vie rurale !

? **RDV vendredi 24 octobre à 18h30 au Cocagne à Périgueux** pour en savoir plus

Les actus utiles & vos droits

? Se préparer au retour de la grippe aviaire

Les premiers cas de grippe aviaire en élevage (Pas-de-Calais, Vendée, Lot-et-Garonne) de la saison sont apparus. Le ministère a décidé de placer le **statut de l'ensemble du territoire métropolitain en "risque modéré" vis-à-vis de la grippe aviaire**. Concrètement, cela implique des **restrictions au plein air** pour les élevages de palmipèdes gras en Zones à Risques Particuliers (ZRP) et Zones à Risques de Diffusion (ZRD), et pour les Gallus et canards de chair en ZRP uniquement.

Pour **l'ensemble des communes de la Dordogne, la surveillance quotidienne est obligatoire dans les exploitations commerciales et dans les basse-cours**. Toute mortalité doit être signalée au vétérinaire sanitaire de l'éleveur ou à la DDETSPP 24. L'ensemble des professionnels du secteur est appelé à une nécessaire vigilance et à l'importance de la mise en place des mesures de biosécurité.

Liste des 37 communes de Dordogne de la zone à risque particulier :

BADEFOLS SUR DORDOGNE, BANEUIL, BERGERAC, CALES, CAUSE DE CLERANS, COURS DE PILE, COUZE ET SAINT FRONT, CREYSSE, GARDONNE, GINESTET, LA FORCE, LALINDE, LAMONZIE SAINT MARTIN, LAMOTHE MONTRAVEL, LANQUAIS, LUNAS, MAUZAC et GRAND CASTANG, MOULEYDIER, PEZULS, PONTOURS, PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT, PRESSIGNAC VICQ, PRIGONRIEUX, SAINT AGNE, SAINT ANTOINE DE BREUILH, SAINT CAPRAISE DE LALINDE, SAINTE FOY DE LONGAS, SAINT GEORGES BLANCANEIX, SAINT GERMAIN ET MONS, SAINT LAURENT DES VIGNES, SAINT PIERRE D'EYRAUD, SAINT SAUVEUR, SAINT SEURIN DE PRATS, TREMOLAT, VARENNES, VELINES, VERDON.

? Pour les **modalités de mise à l'abri des canards (chair et gras)**, le ministère a mis en place une nouvelle possibilité, le **"parcours adapté"** pour les canards vaccinés : **? déclarer aux services de la Dordogne la mise en place d'un parcours adapté**

?¬ϟ^? Vous cherchez des saisonniers et ils galèrent à se loger ? C'est par ici !

Action Logement Services propose des aides susceptibles d'accompagner vos travailleurs saisonniers dans leur parcours résidentiel :

- **Une aide gratuite pouvant atteindre jusqu'à 600 €** et prenant en charge les frais de logement du saisonnier (location, chambre d'hôte, gîte, camping...)
- **Garantie Visale (Visa pour le Logement et l'Emploi)** : caution locative accordée par Action Logement. Elle garantit le paiement du loyer et des charges locatives à votre propriétaire en cas de défaillance de paiement. Gratuite, elle vise à faciliter la recherche de logement en rassurant le bailleur.

? Renseignements et formulaire

? Pour être accompagné, contacter un conseiller au 09 70 80 08 00.

?? Les événements de la Maison des Paysans

?├ **Les rendez-vous de l'installation paysanne** - *pour découvrir le parcours à l'installation et connaître les dispositifs proposés par la Maison des Paysans* :

- Lundi 03/11/2025 de 14h à 16h à Coursac
- Jeudi 13/11/2025 de 10h à 12h à Bergerac

? Inscription obligatoire : contact@maisondespaysans.net

?├ **Journées d'information** :

- Mardi 19/11/2025 de 14h à 18h, à Saint Chamassy, *"Gagner en autonomie énergétique sur ma ferme : quelles énergies renouvelables envisageables pour un laboratoire de transformation ?"*
- Lundi 24/11/2025 de 14h à 17h à Bosset, *"Gestion économe de l'eau : Stocker en hiver l'eau de ruissellement pour l'irrigation des légumes"*

? Inscription obligatoire : contact@maisondespaysans.net

?? Les événements du réseau

Vendredi 14 novembre - 20h

Ciné-rencontre "Transmettre"

A l'Atrium de Vergt

Quel choix pour transmettre son exploitation agricole à

l'heure de la retraite ?

Avec Terre de Liens, La Maison des Paysans et des paysan·nes du territoire.

✊ Les actus de la Conf' Nationale

? Les communiqués de presse de la Conf' nationale du mois d'octobre :

01.09.2025 - DNC : l'État doit immédiatement changer de politique sanitaire

14.10.2025 : Accord UE-Mercosur : la Confédération paysanne maintient la pression

15.10.2025 - Interprofession laitière, la Confédération Paysanne demande la reprise des échanges

15.10.2025 - Paysannes et femmes rurales, féministes tant qu'il le faudra !

? Qu'est ce qu'on lit ce mois-ci ?

Le rapport de la Cour des Comptes sur le dysfonctionnement des Chambres d'agriculture,

édifiant !

Le billet de la Conf' Nationale sur le sujet :

Le dernier rapport de la Cour des comptes consacré aux chambres d'agriculture pointe un déficit criant de démocratie et le laxisme de l'État et la faiblesse de sa tutelle.

Des « subventions irrégulières » qui ont perduré - le rapport cite en exemple le cas de la FDSEA de Vendée, de la section Jeunes Agriculteurs d'Ile de France et du site internet sur le mal-être agricole lancé par Chambre Agriculture France en partenariat avec la FNSEA* ; des défauts de « transparence dans le fonctionnement » ; « des constats d'absentéisme aux sessions et aux bureaux des chambres, entraînant des défauts de quorum et des décisions illégales », « des atteintes à la probité »... Ces dysfonctionnements, la Confédération paysanne les dénonce depuis des années et ses élu·es chambre les subissent au quotidien dans l'exercice de leur mandat.*

Nous nous félicitons donc que la Cour des Comptes demande aux chambres et à l'État « d'exercer enfin leur vigilance, de manière rigoureuse, sur des irrégularités régulièrement constatées par la Cour dans les chambres d'agriculture ».

Autre alerte notable : la Cour des Comptes enjoint les chambres à recentrer leurs missions sur «l'accompagnement » des paysan·nes « dans les transitions » et à « revivifier la dimension collective de leur conseil ». Sur l'usage des pesticides, la Cour estime que « les chambres ont là aussi été le plus souvent réservées », reconnaissant les « signaux de politique publique erratiques ». La Cour les appelle à « lever le silence qui entoure encore dans le monde agricole l'impact des phytosanitaires sur la santé des agriculteurs et de leurs familles ».

Compte tenu des enjeux agricoles, nous avons un besoin

urgent de chambres d'agriculture au service de l'intérêt général et vraiment tournées vers le renouvellement des générations et l'accompagnement à la transition. La transparence dans la gouvernance, la prise en compte de la pluralité, via la réforme du mode de scrutin, la neutralité dans la gouvernance sont indispensables.

A défaut, la crédibilité et le devenir des chambres d'agriculture sont en danger, de surcroit en période de restriction budgétaire. Cela ne doit surtout pas être l'occasion pour le gouvernement de se désengager à soutenir un réseau de chambres d'agriculture ancrées dans les territoires et au service des paysan·nes.

Ce rapport doit donc provoquer un électrochoc du côté des chambres, de sa tête de réseau et du Ministère de tutelle pour agir dans l'intérêt général. La Confédération paysanne surveillera donc de près la mise en œuvre, dès sa phase de test, de France Service Agriculture (FSA) qui doit fixer l'obligation aux chambres de mettre en place un système réellement pluraliste.

?┼ En 2025, j'adhère à la Conf' Dordogne !

? Par chèque

A l'ordre de la Confédération Paysanne Dordogne, en l'envoyant au 7, Impasse de la truffe - 24 430 COURSAC.

? Par carte bancaire

Via la plateforme **Hello Asso**, en cliquant sur le lien ci-dessous.

? Merci de nous joindre dans votre envoi, le bulletin d'adhésion rempli ?

Télécharger le bulletin d'adhésion

En adhérant via HelloAsso, pas besoin de remplir et de nous envoyer le bulletin d'adhésion !

Par virement bancaire

En précisant en intitulé [NOM Prénom] à l'IBAN suivant : FR76 1558 9245 8106 2138 0424 090.

? En parallèle de votre virement, merci de nous envoyer par courriel contact@confperigord.fr votre bulletin d'adhésion ?

Télécharger le bulletin d'adhésion